

## RESUME DU PROGRAMME DE COOPERATION POUR LE CITOYEN

INTERREG V A Espagne-Portugal (Madère-Açores-Canaries) MAC 2014-2020

CCI 2014TC16RFCB007

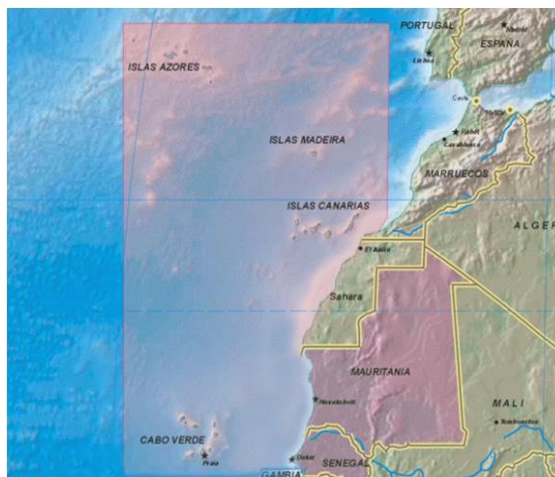
OCTOBRE 2017 V4.2

Le Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Madère-Açores-Canaries (POMAC) 2014-2020 est le principal instrument dont dispose les régions ultrapériphériques de l'Espagne et du Portugal pour offrir une réponse efficace aux défis communs qui leur sont posés en matière d'innovation, de compétitivité, d'internationalisation et de développement durable.

### Qu'est-ce que l'Espace de Coopération?

L'Espace de Coopération est constitué de:

- Les îles macaronésiennes de Madère, des Açores et des Canaries.
- **Pays Tiers** géographiquement proches qui ont été invités à participer au Programme: Cap-Vert, Sénégal et Mauritanie. Cela a permis d'étendre l'espace naturel d'influence socio-économique et culturelle et les possibilités de coopération.



### Quels sont les objectifs visés par le POMAC?

Le Programme 2014-2020 interviendra dans cinq grands domaines ou objectifs thématiques:

- **Promouvoir la recherche, le développement technologique et l'innovation**, à travers:
  - ✓ L'amélioration des capacités scientifiques et technologiques dans les secteurs prioritaires.
  - ✓ L'augmentation du transfert et de la diffusion de technologie et de la coopération entre entreprises et universités ou autres centres de recherche dans les secteurs prioritaires.
- **Améliorer la compétitivité des entreprises**, en créant les conditions de leur internationalisation.
- **Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques**, en améliorant la capacité de réponse face aux risques naturels qui affectent l'espace de coopération.

- **Conserver et protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation efficace des ressources**, à travers:
  - ✓ L'amélioration de l'attractivité des espaces naturels dans les zones d'intérêt touristique.
  - ✓ La protection et l'amélioration de la conservation des espaces naturels et de leur biodiversité.
- **Améliorer la capacité institutionnelle et l'efficacité de l'administration publique**, en consolidant des stratégies de coopération entre les différents acteurs qui opèrent dans l'espace de coopération.

### Quel type d'actions promeut le Programme pour atteindre ses objectifs?

Le Programme inclut des actions en faveur de la **recherche, du développement et de l'innovation**, tels que:

- Le développement, la dotation et l'amélioration des plateformes conjointes de recherche sur des questions thématiques d'intérêt commun dans l'espace de coopération.
- L'amélioration de la capacité technologique des centres de recherche.
- L'échange et la formation conjointe du personnel chercheur qui faciliteront la participation à des projets européens.
- Les actions de coopération pour l'innovation des entreprises et le transfert et la diffusion de technologie entre entreprises et universités/autres centres de recherche.

Par ailleurs, il inclut des actions liées à **l'amélioration de la compétitivité des entreprises**, concrètement:

- La promotion de la coopération des entreprises en faveur du développement et de l'implémentation de modèles d'entreprise pour les PME de l'espace de coopération.
- Les services de soutien juridique, technologique, commercial et scientifique pour l'innovation et l'internationalisation des entreprises.

De même, en matière de **prévention des risques**, le Programme prévoit des mesures pour:

- Réduire le degré d'exposition aux risques naturels et la vulnérabilité face à ceux-ci.
- Limiter les risques entraînés par une incapacité de réaction immédiate en cas d'urgence.
- Diminuer la vulnérabilité, tant en raison d'une incapacité de restauration basique que de l'incompétence dans la restauration permanente de l'écosystème affecté.

Les projets relatifs à la **protection de l'environnement et à l'utilisation efficace des ressources** sont liés à:

- La mise en valeur des actifs naturels en favorisant la création de nouveaux produits/services complémentaires liés au tourisme durable.
- La promotion, la protection et la valorisation des diverses facettes du patrimoine historique et culturel.
- L'amélioration de la connaissance, valorisation et gestion de la biodiversité et des écosystèmes.
- La création de petites infrastructures écologiques et équipements verts dans des espaces naturels spécialement protégés.

Enfin, le Programme prévoit un autre type d'actions liées à l'amélioration de la **capacité institutionnelle des administrations et des services publics** au moyen de la coopération:

- Création et implémentation conjointe de modèles de gouvernance transnationale dans des domaines prioritaires pour l'intégration de l'espace de coopération: transport maritime et aérien, communications par câble, satellite et autres, gestion des passagers des Pays Tiers, gestion et aménagement du territoire, administration des frontières et aspects juridiques, entre autres.
- Amélioration des systèmes statistiques et d'obtention d'informations dans l'espace de coopération.
- Réseaux de coopération pour l'amélioration de la gouvernance des services publics dans des domaines comme l'emploi, l'éducation, la santé, les services sociaux de base, l'assainissement, l'eau, la gestion des déchets et la gestion des projets européens.

#### Qui peut bénéficier des aides qu'offre le Programme?

Les bénéficiaires des actions prévues seront: les administrations publiques régionales et locales, les entités de droit public et privé liées à celles-ci; les Universités, centres de recherche, instituts technologiques et fondations; les Chambres de Commerce, associations d'entreprises et professionnelles et autres organismes socio-économiques; et autres entités publiques ou privées sans but lucratif ayant leur siège dans les régions des Açores, de Madère ou des Canaries.

#### Quels sont les investissements prévus par le Programme?

Axe Prioritaire	Coût Total (€)	Soutien FEDER (€)
Axe 1. Promouvoir la recherche, le développement technologique et l'innovation	42.125.440	35.806.624
Axe 2. Améliorer la compétitivité des entreprises	26.088.576	22.175.289
Axe 3. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention et la gestion des risques	23.042.853	19.586.425
Axe 4. Conserver et protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation efficace des ressources	36.714.022	31.206.918
Axe 5. Améliorer la capacité institutionnelle et l'efficacité de l'administration publique	11.930.421	10.140.857
Axes 6 et 7. Assistance Technique	8.929.871	7.590.390
<b>Total</b>	<b>148.831.183</b>	<b>126.506.503</b>